

■ Comprendre comment les associations contribuent à façonner les espaces civiques et démocratiques est aujourd'hui indispensable.

■ À la suite des travaux d'un groupe de travail menés sur ce sujet à l'échelle européenne, quatre besoins de connaissance ont émergé.

DÉMOCRATIE

L'EUROPE DES ASSOCIATIONS : UN HORIZON À EXPLORER

Face à un monde d'incertitudes et de crises sans frontières, l'Europe apparaît comme un espace de connaissance privilégié de la contribution des associations à la société et à la démocratie. L'Institut français du monde associatif (IFMA) a souhaité ouvrir ce chantier.



AUTEUR **Floriant Covelli**
TITRE Délégué général
de l'Institut français du monde associatif

Éclairer ce que représente le monde associatif européen et comprendre à cette échelle son rôle sociétal et la manière dont il contribuerait à façonner le paysage de nos démocraties sont des enjeux de taille. Il y va de la reconnaissance d'une citoyenneté civile organisée, de l'accompagnement des acteurs associatifs dans leurs actions et plaidoyers, et de l'avenir de politiques publiques européennes et nationales favorables au

déploiement d'une démocratie associative. C'est dans cette perspective que l'IFMA a lancé un programme de connaissance européen.

ÉMERGENCE D'UN PROGRAMME DE CONNAISSANCE EUROPÉEN

À l'issue d'une consultation nationale¹ réalisée par l'IFMA lors de sa création en 2019 pour identifier les besoins de connaissance des associations, l'Europe a émergé comme un sujet d'exploration à travers plusieurs questions. Comment les associations contribuent-elles à répondre aux besoins de la société, à façonner les espaces civiques et démocratiques et à influencer les normes sociales ? Dans quel environnement politique et institutionnel évoluent-elles ?

Pour approfondir ces questions, l'IFMA a décidé de lancer en 2022 un programme de connaissance² en partenariat avec l'Institut Maecenata (Allemagne) et l'Institute for Social Research (Norvège). Son ambition : permettre, à l'échelle européenne, une meilleure reconnaissance de la contribution associative au fait associatif et un renforcement des capacités des associations.

Dans une première phase, nous avons réuni 48 acteurs associatifs et chercheurs issus de 16 pays d'Europe au sein d'un groupe de travail³ afin de décrire quels

étaient les besoins de connaissance prioritaires des associations et de recommander des pistes de recherche pour y répondre.

Ce groupe de travail a abouti à un premier niveau de connaissances : un livre blanc⁴ a été édité, un webinaire de restitution a permis d'en discuter les résultats et une bibliothèque collaborative comprenant 700 références scientifiques et professionnelles en langue anglaise⁵ a été publiée en ligne.

1. IFMA, « Quels besoins de connaissance du monde associatif ? », 2021. V. aussi : institutfrancaisdumondeassociatif.org > « Publications » > « Renforcer la connaissance du monde associatif : un impératif sociétal ».

2. « EURASSO, vers un programme de connaissance sur le fait associatif en Europe », programme financé par l'Union européenne et par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. 3. Piloté par C. Thoury, présidente du

Mouvement associatif, et par trois chercheurs internationaux, B. Enjolras, R. Graf Strachwitz et S. Hummel.

4. S. Hummel et V. Janßen, livre blanc « Pour une meilleure connaissance du fait associatif en Europe », IFMA, 2023.

5. Le livre blanc, la restitution du webinaire et la bibliothèque numérique sont disponibles sur : institutfrancaisdumondeassociatif.org > « Thématiques » > « Associations et démocratie en Europe ».

■ Un approfondissement sera prochainement mené sur les relations entre générosité privée et monde associatif européen.

QUELS SONT LES BESOINS PRIORITAIRES DES ASSOCIATIONS ?

À l'issue de nos travaux, quatre besoins de connaissance ont émergé.

Écrire une histoire associative européenne

Le premier enjeu est de comprendre les multiples conditions – sociales, économiques, culturelles, politiques, philosophiques et religieuses – ayant influencé le développement d'un monde associatif européen. Décrire ainsi les transformations que ce monde associatif a subies au fil du temps nous éclairerait grandement sur ce qu'il est aujourd'hui.

Ensuite, cette histoire est à écrire au regard des contributions associatives à la société en réponse aux besoins sociaux, mais aussi à l'économie, à l'État et à l'esprit du temps. L'examen plus précis de l'histoire de l'engagement et du bénévolat nous aiderait peut-être à interroger ce qui a conduit à une citoyenneté active européenne.

Par ailleurs, le prisme des grands tourments historiques nous apprendrait comment le monde associatif a été façonné par des événements majeurs tels que des guerres ou des crises, et il nous révélerait également son rôle dans leur dépassement.

Actualiser un état des lieux dans une perspective politique, juridique et statistique

Depuis la fin du « Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project »⁶ en 2000, la recherche manque d'études comparatives permettant de documenter les réalités associatives dans leurs diversités géographiques, de comprendre comment le fait associatif s'est développé et structuré dans les différents pays européens, et de pointer les similitudes et différences entre des situations nationales disparates. Dans cette approche comparative, quatre dimensions clés sont à actualiser.

Les statistiques. L'harmonisation des données et l'identification des lacunes statistiques permettraient une meilleure compréhension du monde associatif européen et de l'engagement bénévole.

Le cadre juridique. L'étude des cadres juridiques et des environnements législatifs nationaux est un angle pertinent pour comprendre les facteurs d'épanouissement ou d'entrave du monde associatif.

des enquêtes quantitatives ont été systématiquement effectuées dans les pays du projet afin de fournir une base de données comparable au niveau international au secteur non lucratif.

6. Le « Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project » a été mené sous la direction de l'université Johns-Hopkins de Baltimore dans les années 1990-2000 : pour la première fois,



© imaginima

L'identification des législations nationales et des directives européennes favorables serait propice à leur transfert, le cas échéant.

Le cadre politique et financier. Les relations avec les pouvoirs publics sont à étudier comme un marqueur du fait associatif en Europe. L'analyse de la dimension financière en particulier est importante pour comprendre comment les financements publics, la fiscalité ou encore le mécénat influencent les associations. Au-delà des seuls financements, il est important de renforcer la connaissance des modèles socio-économiques associatifs à l'échelon européen en l'élargissant aux autres ressources mobilisées telles que l'engagement et les coopérations.

Les formes d'engagement. Si l'engagement à travers les associations est étudié aux échelons nationaux, le manque d'harmonisation ne permet pas encore de comparaison européenne. Les données concernant l'engagement informel sont en revanche quasiment inexistantes. Elles permettraient pourtant d'analyser quelles sont les formes d'engagement qui sont adoptées dans les associations ou en dehors d'elles, et aussi de comprendre comment engagements formel et informel s'articulent.

Cerner la contribution des associations à la vitalité de l'espace civique

La contribution des associations à l'espace civique reste encore à éclairer à l'échelon européen. Alors même que la participation des associations aux politiques publiques est considérée comme l'un des outils d'un cadre de bonne gouvernance⁷, leur capacité, en tant que corps intermédiaires, à compléter et renforcer la démocratie institutionnelle n'est pas suffisamment documentée. Peu de recherches existent également sur leur action de plaidoyer.

7. Commission européenne, « Livre blanc sur la gouvernance européenne », COM (2001) 428 final, 25 juill. 2001, p. 11.

●●● La démocratie traverse une crise marquée par l'apathie des électeurs, le populisme et la technocratie. Quel rôle particulier les associations jouent-elles face à cette crise en Europe ? Nous devons encore comprendre la capacité du monde associatif à produire de la confiance institutionnelle à travers sa contribution à la cohésion et la mixité sociales, ou encore à travers la mobilisation permanente du dialogue et de la coconstruction. Enfin, il semble crucial d'étudier ce que certains nomment « société incivile » et le rôle de certaines associations contre-progressistes dans la montée de l'extrême droite. La contribution spécifique des associations à la démocratie manque encore de reconnaissance au niveau des institutions européennes, le droit européen ne les distinguant pas du reste de la société civile organisée. Des connaissances complémentaires sont ici attendues pour renforcer leur légitimité et leur visibilité.

Étudier l'évolution des politiques publiques et leur impact sur les associations

Un champ d'étude reste à ouvrir sur les effets des politiques nationales et européennes sur le monde associatif. Il manque aujourd'hui une cartographie des politiques de soutien des associations en Europe, permettant d'analyser les pratiques institutionnelles favorables.

L'autonomie des associations est interrogée par leur dépendance vis-à-vis des financements publics, et notamment de la commande publique. Par ailleurs, l'évolution de ces financements vers des appels à projets met les associations en concurrence plutôt que de favoriser la coopération. Dans ce contexte, le recours aux financements privés et à la philanthropie revêt un enjeu particulier.

Un autre enjeu majeur réside dans l'essor de l'entrepreneuriat social comme modèle d'influence des associations. Il serait utile d'étudier ce phénomène au regard du développement des logiques gestionnaires et marchandes au sein des associations.

En miroir de ces mutations, il serait intéressant d'étudier l'évolution de la contribution des associations à la société et de leur fonction sociopolitique, comme leur capacité à détecter des problèmes sociaux et à y apporter des réponses innovantes.

On pourrait également étudier les mécanismes de soutiens publics aux associations par rapport à d'autres modèles, comme la lucrativité limitée.



LA PAROLE À...

OLEKSANDRA

MATVIICHUK

PRÉSIDENTE DU CENTRE
POUR LES LIBERTÉS CIVILES

“ En Ukraine comme ailleurs, une démocratie durable a besoin du monde associatif ”

Depuis la révolution de la Dignité de 2014 et l'effondrement du régime autoritaire, l'Ukraine a saisi une chance de transformation démocratique. Malgré la guerre d'invasion russe – qui a commencé par l'occupation de la Crimée, puis s'est progressivement étendue aux régions de Lougansk et de Donetsk, avant de culminer avec l'agression massive depuis février 2022 –, l'Ukraine s'est battue depuis 11 ans pour se doter d'institutions démocratiques durables.

L'obtention du statut de pays candidat à l'Union européenne en juin 2022 est une reconnaissance importante de ces réformes.

Alors qu'il est déjà si complexe d'obtenir des réformes démocratiques en temps de paix, le défi est encore plus difficile à relever en temps de guerre, en particulier du fait de la tentation permanente de devenir le miroir de ce qui se passe de l'autre côté. Il ne s'agit plus alors simplement de résister à l'invasion des troupes russes

La multiplication et l'accélération des crises ont fragilisé les associations tout en mettant en lumière leur rôle central dans la réponse aux besoins sociaux et leur capacité d'innovation sociale. Cela crée-t-il un environnement favorable pour penser une nouvelle articulation entre politiques publiques et initiatives citoyennes pour surmonter les défis ?

Enfin, le cadre juridique européen évolue, notamment avec le rapport Lagodinsky⁸ qui a ouvert de nouvelles perspectives sur le statut des associations. Une meilleure connaissance juridique et politique du rôle des associations et de leur trace sociétale éclairerait ces perspectives. Il sera essentiel que le monde associatif soit pleine-

8. Parlement européen, « Rapport contenant des recommandations à la Commission sur un statut pour les associations et organisations à but non lucratif européennes transfrontalières », n° Ag-

0007/2022 (2020/2026(INL)), 19 janv. 2022, JA 2022, n° 660, p. 25, tribune S. Lagodinsky in dossier « Économie européenne – Le virage social et solidaire » ; JA 2022, n° 666, p. 13, tribune F. Pfrunder.

et de défendre l'intégrité de notre territoire, mais aussi de se battre pour une vision du monde, pour la liberté et pour un avenir démocratique.

Durant cette période et dans ce contexte, les associations ont joué un rôle fondamental pour défendre et faire vivre les principes de la démocratie, l'État de droit et les droits humains. La société civile ukrainienne et ses associations ont démontré le poids d'une solidarité portée par les citoyens pour faire face aux difficultés ensemble, pour s'entraider, pour faire les bons choix et pour révéler le meilleur de nous-mêmes.

Par-delà la situation en Ukraine et face à la montée du populisme, le monde associatif a un rôle crucial à tenir pour dynamiser la participation citoyenne

et pour restaurer la confiance démocratique. N'observe-t-on pas aujourd'hui, jusque dans les démocraties établies de longue date, que le principe universel de la déclaration des droits de l'homme est battu en brèche?

Peut-être est-ce un processus naturel dans ces vieilles démocraties qui ont hérité d'un cadre démocratique et des droits fondamentaux et qui n'ont pas eu à se battre pour les faire advenir. Là, le rôle du monde associatif y est aussi de rappeler aux peuples que la liberté et les droits humains ne sont jamais irrémédiablement acquis, et de mettre à jour en permanence les mouvements et actions politiques à l'œuvre pour faire vaciller ces principes fondamentaux. Chaque jour, nous avons ainsi à choisir entre l'autoritarisme et la

démocratie. Chaque jour, nous avons ainsi à décider de la direction que nous voulons prendre pour notre avenir.

Par ailleurs, pour que la voix du monde associatif et de la société civile organisée soit toujours plus légitime et entendue, nous devons être particulièrement attentifs à nous ancrer dans la réalité des « citoyens ordinaires ». L'écart peut parfois se creuser entre les acteurs de cette société civile organisée et les autres segments de la population. C'est un point d'attention crucial parce que c'est cet écart qui peut nous conduire à des conséquences dramatiques pour la démocratie.

À l'inverse, lorsque l'on s'appuie sur les femmes et les hommes qui composent la société dans toute sa diversité, alors on peut

avoir un impact démocratique considérable. C'est grâce à cet appui de terrain que l'équipe du Centre pour les libertés civiles¹ a pu accomplir un énorme travail au cours de ces 17 années, qui a été récompensé par un prix Nobel de la paix en 2022. Tout ce que nous avons fait n'a été possible que grâce à l'implication massive de l'ensemble de la population en faveur des droits humains. Cela incarne l'esprit de la révolution de la Dignité.

Forte de l'expérience ukrainienne, je crois que les associations montrent à quel point elles sont nécessaires pour renforcer les institutions de l'État et pour le déploiement durable de la démocratie.

1. ccl.org.ua.

ment impliqué dans la production de ces nouvelles connaissances afin que son modèle et sa contribution démocratique soient valorisés à leur juste mesure.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Pour prolonger ce programme de connaissance européen, l'Institut français du monde associatif souhaite mettre en place un groupe de travail d'approfondissement sur une thématique ciblée : les relations entre générosité privée et associations. En partenariat opérationnel avec l'Institut Maecenata et l'université de Haute-Alsace, il

s'appuiera sur les travaux français qu'il a conduits sur ce sujet⁹ et sur un réseau européen de chercheurs, d'acteurs associatifs et philanthropiques qu'il a identifiés.

L'IFMA projette également d'organiser un cycle de webinaires pour permettre aux différentes communautés européennes de praticiens concernés par les relations entre générosité privée et associations de s'approprier les résultats de la recherche¹⁰.

Enfin, nous souhaitons coordonner un dialogue entre les grands réseaux et instituts de recherche internationaux afin de faire avancer une stratégie de dissémination de la connaissance auprès des professionnels européens¹¹. ■

9. V. L. Manoury, A. Monier et M. Renault-Tinacci, livre blanc « Pour une meilleure connaissance du financement de l'intérêt général par la philanthropie : relations et interactions entre générosité privée et associations », IFMA,

mars 2025, JA 2025, n° 714, p. 16 et s., dossier « Monde associatif et générosité – Association de bienfaiteurs ».

10. Retrouvez les informations sur les avancées de nos travaux ainsi que les dates de nos webinaires sur :

institutfrancaisdumondeassociatif.org.

11. De premiers réseaux et instituts de recherche ont rejoint notre projet : Ernop, EMES, ISTR, University of Geneva Philanthropy Center, Maecenata, Institute for Social Research.